Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°40 du 1er octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°10

ARRÊTÉ N° 1005/DEF/DCSCA
portant changement de dénomination du cercle mixte de la 11e base de soutien du matériel de Montauban.

Du *23 juillet 2010*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ARRÊTÉ N° 1005/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte de la 11e base de soutien du matériel de Montauban.

Du 23 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 9 5 7 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Arrêté n° 681/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 12 septembre 1997 (BOC/PA, p. 4749).
Arrêté n° 576 du 30 juillet 1999 (BOC/PA, p. 4585).
Arrêté n° 22 du 13 janvier 2006 (BOC, 2006, p. 701. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°40 du 1er octobre 2010, texte 10.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 681/DEF/DCCAT/AG/AF/1 du 12 septembre 1997 portant création du cercle mixte de l'établissement du matériel à Montauban (Tarn-et-Garonne) ;

Vu l'arrêté n° 576 du 30 juillet 1999 portant changement de dénomination de cercles en 1999 ;

Vu l'arrêté n° 22 du 13 janvier 2006 portant changement de dénomination du cercle mixte du détachement de la 11e base de soutien du matériel de Montauban (Tarn-et-Garonne),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte de la 11e base de soutien du matériel de Montauban prend la dénomination de « cercle mixte du 9e bataillon de soutien aéromobile de Montauban » à compter du 1er juillet 2010.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,

Jean-Marc COFFIN.